

**Concertation préalable au projet de mise en conformité
des voies couvertes de l'Ancre et des Blanchisseurs**

du 17 au 31 octobre 2011



Quartier des Saisons à Courbevoie

L'ÉPADESA, avec la Ville de Courbevoie et Defacto, repense l'urbanisme et l'aménagement du quartier des Saisons pour son embellissement, sa modernisation et l'amélioration de ses cheminements et de sa desserte.

Pour ce faire l'ÉPADESA se propose de réaliser les opérations suivantes :

- créer un ouvrage de couverture sur la route départementale 7 (RD7)
- réaménager les espaces publics du quartier des Saisons
- restructurer les parkings : désamianter, rénover, sécuriser
- remettre en conformité les Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs et leurs accès

La concertation publique concerne aujourd'hui la mise en conformité des Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs et de leurs accès.

L'ÉPADESA, la Ville de Courbevoie et Defacto reviendront vers vous en 2012 pour la création d'un ouvrage de couverture sur la route départementale 7 et le réaménagement des espaces publics du quartier des Saisons.

Description du projet et de ses objectifs



Les objectifs du projet

Les Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs sont deux voies de dessertes internes du quartier des Saisons.

Ces deux voies sont liées l'une à l'autre du point de vue de la sécurité et elles constituent un «groupement fonctionnel» au sens de la réglementation incendie.

La mise aux normes des dispositifs de sécurité doit ainsi être pensée globalement.

Ce projet de mise aux normes s'inscrit dans le cadre plus large de rénovation et mise à niveau des voies de dessertes internes de La Défense à mener ces prochaines années par l'EPADESA, conformément à la circulaire du 12 juin 2009 relative à l'établissement des diagnostics de sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 m.

Le projet Hermitage Plaza constitue une opportunité pour procéder dès maintenant à cette mise à niveau.

état initial



L'objectif d'amélioration de la sécurité s'avère donc une nécessité au regard de l'état actuel de ces deux voies au vu, notamment :

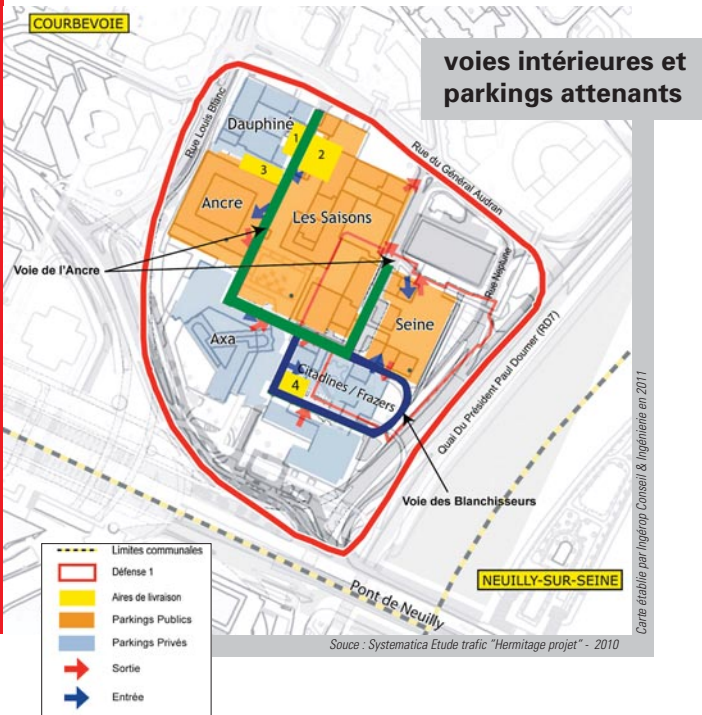
- de l'**absence de rideaux coupe-feu** qui pourrait entraîner une propagation rapide du feu ;
- d'une **tenue au feu des structures insuffisante** ;
- d'un **système de désenfumage insuffisant** ;
- d'une **issue de secours trop étroite** limitant la capacité d'évacuation.

projet



Afin de répondre aux normes tunnels, les principales mesures de sécurité projetées concernent :

- la **surveillance des ouvrages** par vidéosurveillance ;
- l'**auto-évacuation** des personnes ;
- l'**accessibilité** des Personnes à Mobilité Réduite (**PMR**) ;
- le compartimentage par des rideaux coupe-feu ;
- la disposition de lutte contre l'incendie avec la ventilation-désenfumage ;
- la création d'une nouvelle issue de secours servant principalement à l'évacuation des usagers ;
- la détection incendie, l'éclairage ;
- la signalétique et les peintures ;
- le traitement des accès piétons et véhicules (c'est à dire une circulation par type d'usage) ;
- la protection au feu des structures en interface avec les voies afin d'assurer leur résistance en cas d'incendie.

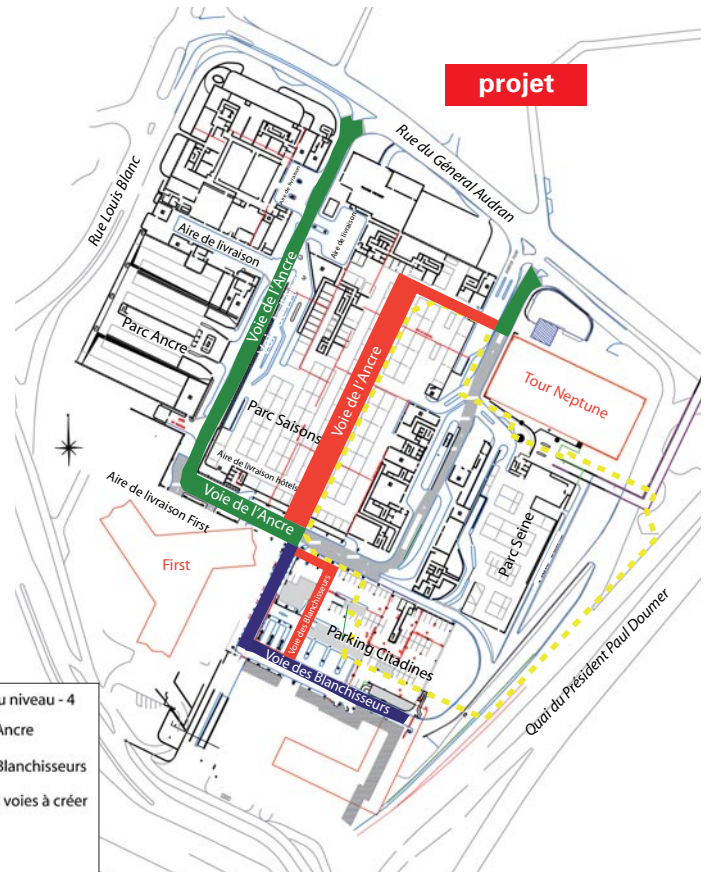
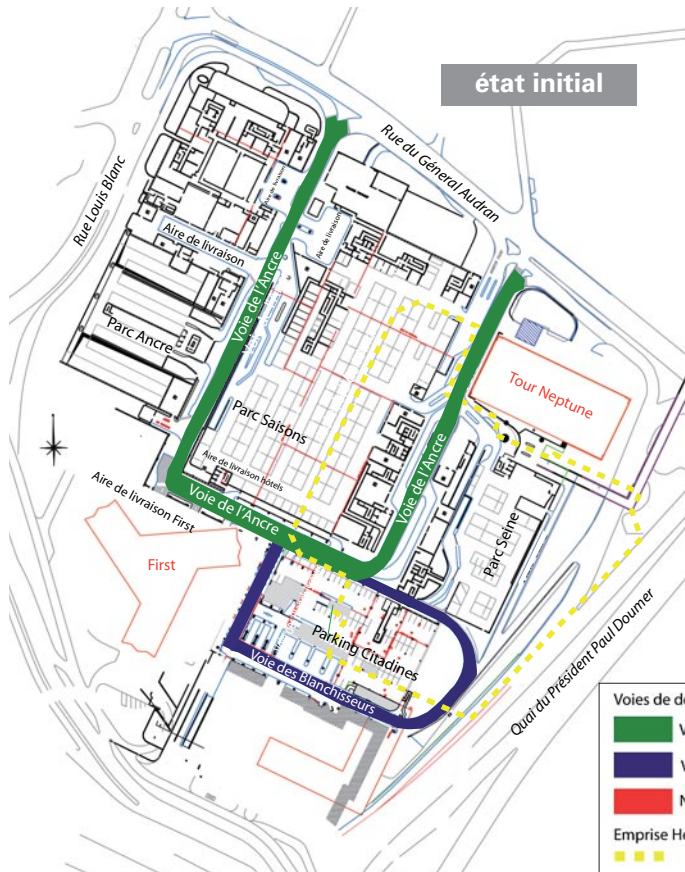


Les voies concernées par le projet

- la **Voie de l'Ancre**, d'une longueur totale de 330 m en sens unique. Elle dessert le parking de l'Ancre, le parking Saisons et le parking Seine ainsi que le parking privé de First.
- la **Voie des Blanchisseurs** qui constitue une boucle fermée de 240 m, accessible depuis la voie de l'Ancre et de la RD7, desservant les parkings Frazer et Citadine ainsi que le parking Seine.

L'emprise de ces voies en volume correspond à deux niveaux de parking. Au-dessus de ces voies, court une **galerie technique** importante et, **sous la voie**, notamment un réseau de climatisation et un réseau d'égout départemental (ovoïde).

- Le changement d'emprise de ces voies nécessite donc également d'importants dévoiements de réseaux publics.



Justification du tracé

Le projet de mise en conformité, **bien qu'indépendant des projets aux alentours** (Hermitage Plaza, couverture de la RD7) **tient compte de la libération des emprises pour le chantier Hermitage Plaza**. Par ailleurs, le projet a également pour objectif de minimiser les impacts sur l'environnement du site et, étant fortement contraint par les projets alentours et par son environnement général, **une seule variante de tracé a émergé**.

Afin de tenir compte de l'emprise du projet Hermitage Plaza, les tracés des voies sont modifiés afin :

- **d'impacter le moins possible les commerces et le bâti existant,**
- **d'optimiser le nombre de places de parkings ;** Les nouvelles voies devront nécessairement longer la limite de l'emprise Hermitage.

- Cette adaptation permet donc, d'une part, de mettre les équipements de sécurité de cette voie en conformité avec les nouvelles normes, et d'autre part, d'intégrer le projet Hermitage Plaza.

Description du cheminement des nouvelles voies

Deux nouvelles branches seront ainsi créées :

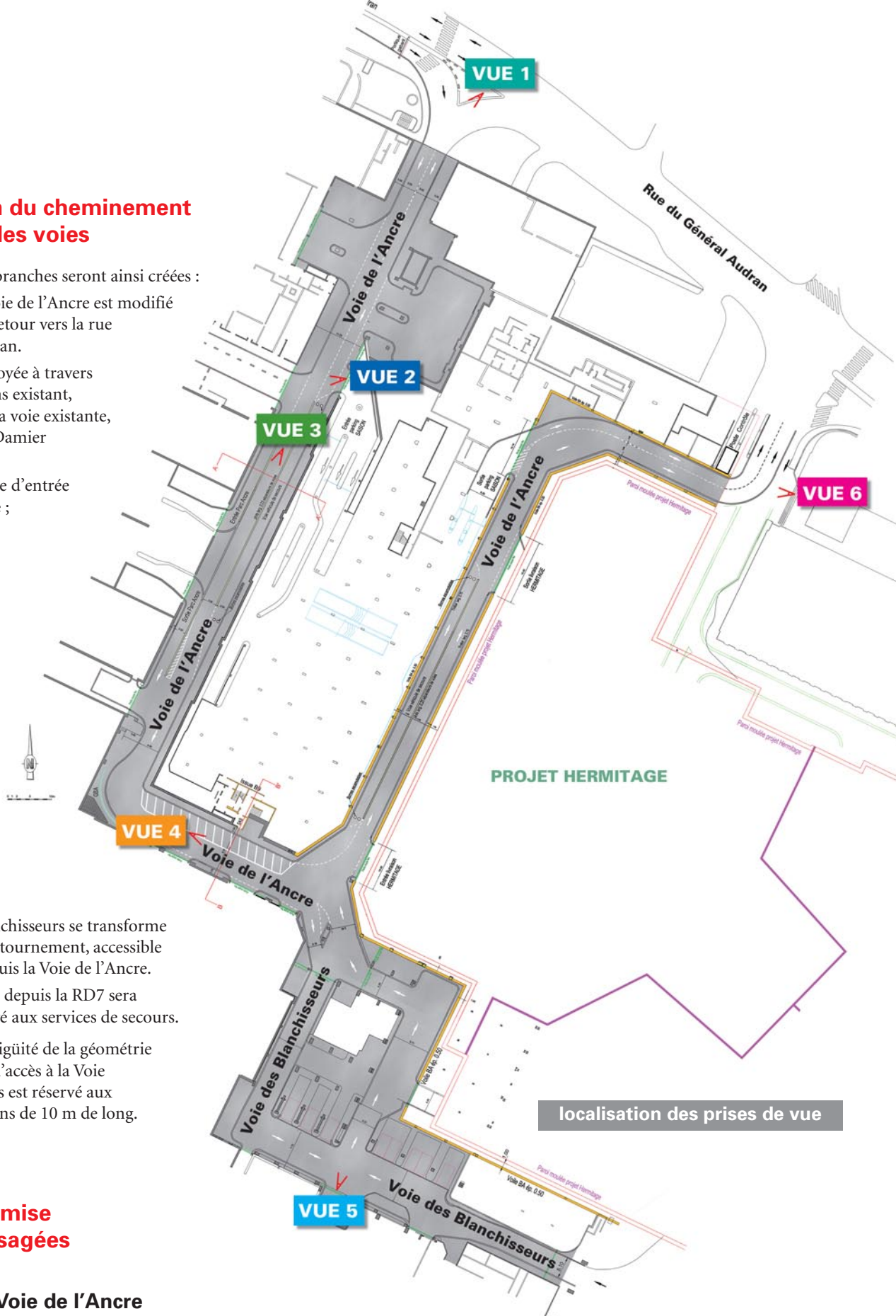
- le tracé de la Voie de l'Ancre est modifié dans sa section retour vers la rue du Général Audran.

Elle est ainsi déviée à travers le parking Saisons existant, parallèlement à la voie existante, et contourne le Damier de Champagne.

Le tracé de la voie d'entrée n'est pas modifié ;

- la Voie des Blanchisseurs se transforme en raquette de retournement, accessible uniquement depuis la Voie de l'Ancre. De ce fait, l'accès depuis la RD7 sera désormais réservé aux services de secours.

En raison de l'exiguïté de la géométrie dans cette zone, l'accès à la Voie des Blanchisseurs est réservé aux véhicules de moins de 10 m de long.



localisation des prises de vue

Les mesures de mise en sécurité envisagées

VUE 1 Entrée Voie de l'Ancre



AVANT

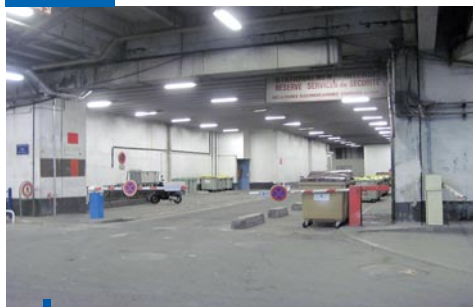
Niche de sécurité

Zone de stationnement pompiers



APRÈS

VUE 2 Aire de livraison 3



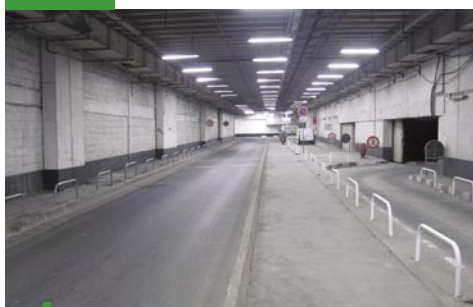
AVANT



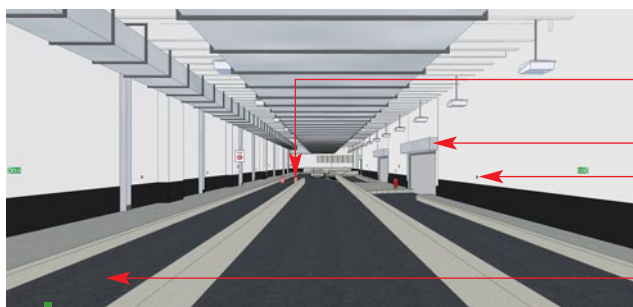
APRÈS

- ← Rideau coupe-feu
- ← Désenfumage
- ← Éclairage de sécurité

VUE 3 Voie de l'Ancre, entrée parking de l'Ancre à droite



AVANT



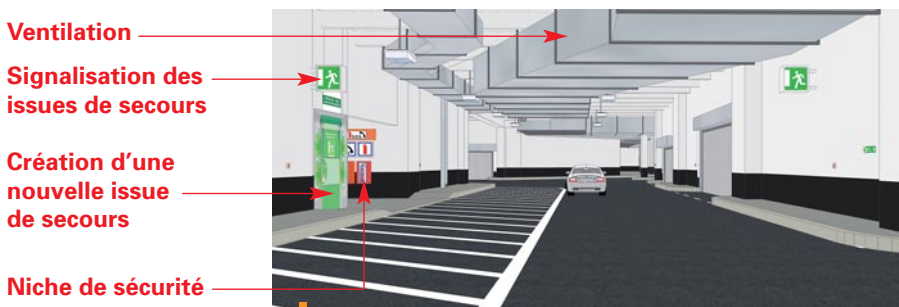
APRÈS

- ← Bornes escamotables
- ← Porte coupe-feu
- ← Plots de jalonnement lumineux
- ← Voie pompiers

VUE 4 Voie de l'Ancre à droite : Tour First et accès Voie des Blanchisseurs



AVANT



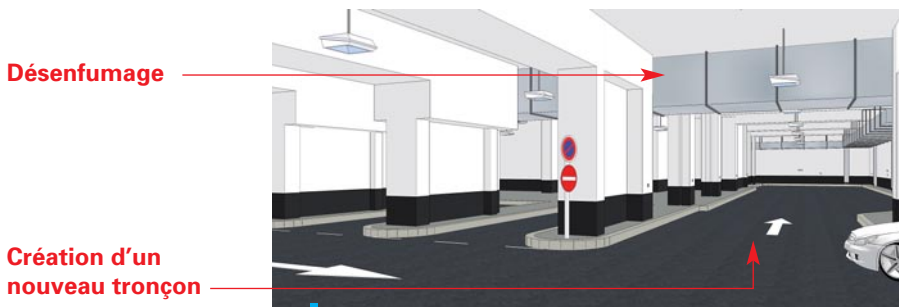
APRÈS

- ← Ventilation
- ← Signalisation des issues de secours
- ← Création d'une nouvelle issue de secours
- ← Niche de sécurité

VUE 5 Voie des Blanchisseurs, raquette de raccordement



AVANT



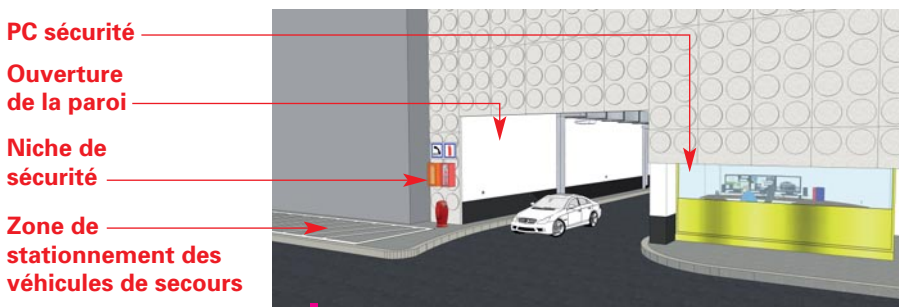
APRÈS

- ← Désenfumage
- ← Création d'un nouveau tronçon

VUE 6 Sortie Voie de l'Ancre



AVANT



APRÈS

- ← PC sécurité
- ← Ouverture de la paroi
- ← Niche de sécurité
- ← Zone de stationnement des véhicules de secours

Calendrier prévisionnel et phasage du projet

L'objectif principal est de maintenir en permanence la circulation sur les Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs.

Le projet sera conforme aux prescriptions environnementales édictées par le Cahier des Prescriptions Générales de Chantier à Faibles Nuisances (CPGCFN) de l'EPADESA.

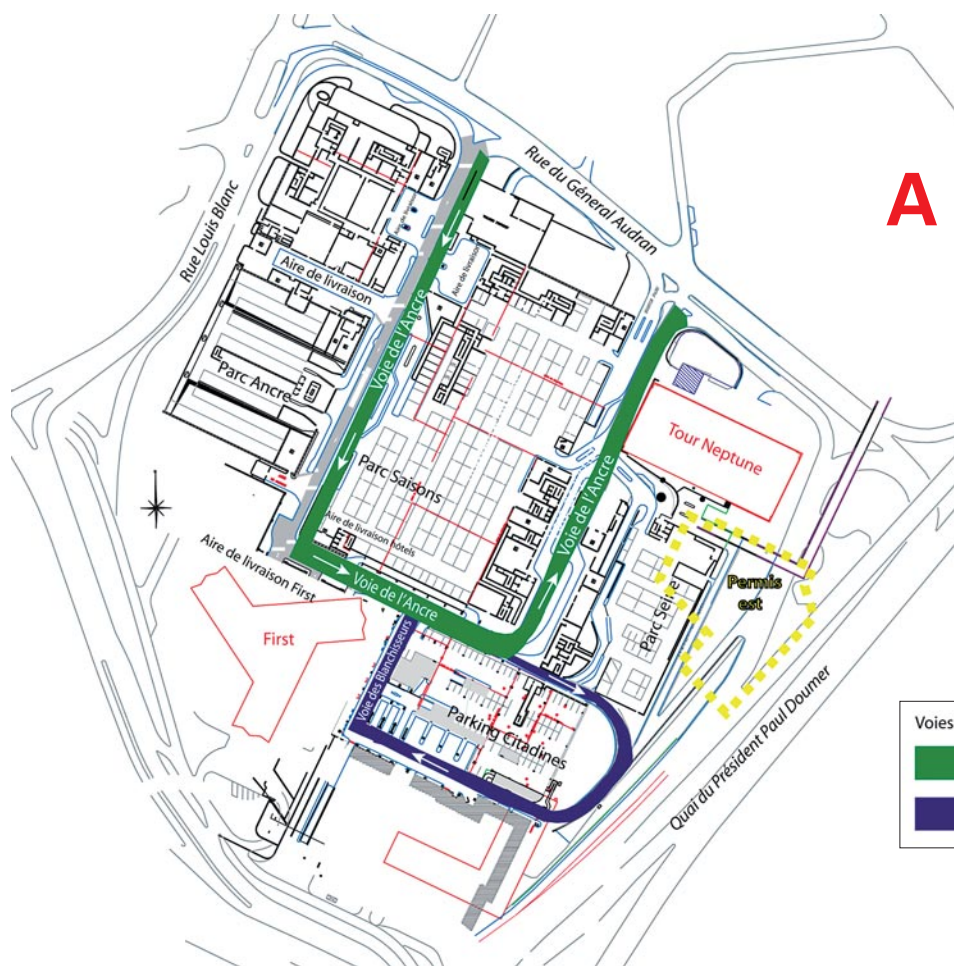
Conformément à cette charte, le Maître d'Ouvrage s'engage à ce que l'ensemble des mesures soient prises afin de réduire les nuisances et l'impact des chantiers auprès des immeubles avoisinants et de leurs habitants et usagers.

Le schéma de circulation pendant les travaux

On distingue trois grandes phases de circulation fortement dépendantes des dates de libéralisation des emprises nécessaires au projet Hermitage Plaza. Il s'agit :

A début 2012 à septembre 2012

La circulation sera maintenue telle qu'existante, seul l'accès depuis la RD7 sera modifié en raison des démolitions du permis Est de l'Hermitage.










Voies de desserte au niveau -4	Emprise Hermitage
Voie de l'Ancre	Permis est
Voie des Blanchisseurs	Sens de circulation

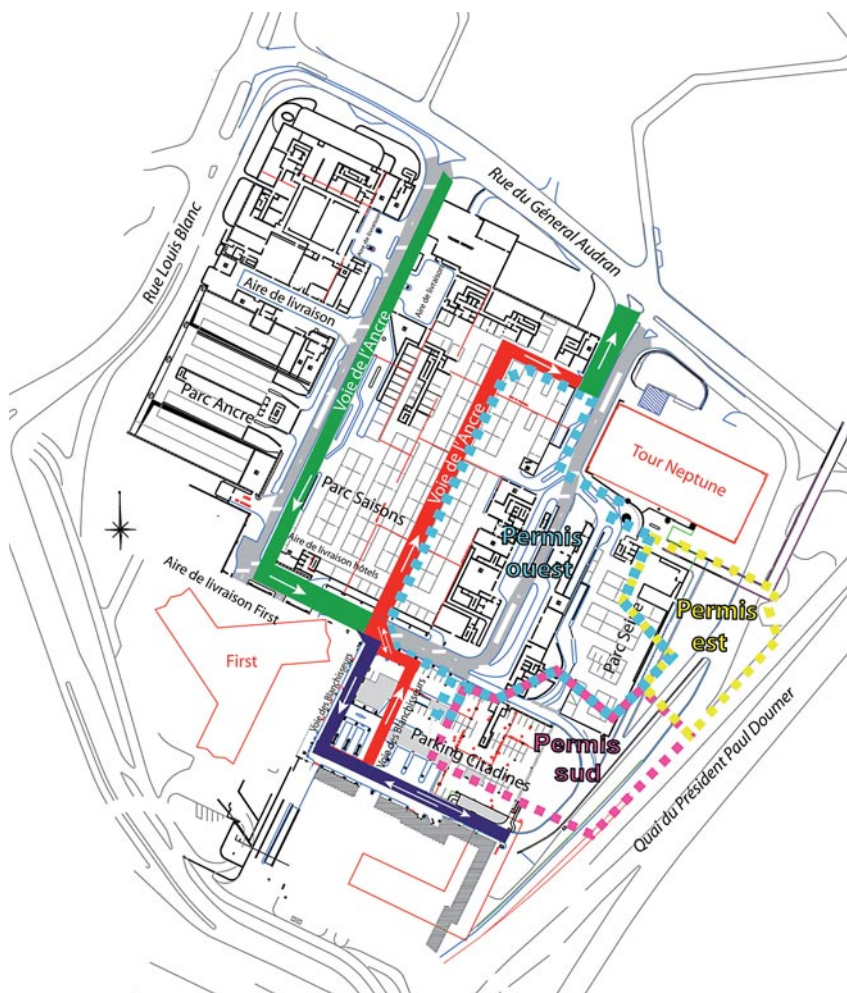


B août 2012 à août 2013

La branche Nord-Sud de la raquette de retournement de Blanchisseurs sera réalisée, un nouveau schéma de circulation sous chantier sera défini, alors que les démolitions du permis Sud débuteront.









Les véhicules accéderont désormais uniquement par la Voie de l'Ancre (raccordement depuis la RD7 supprimé), et un percement provisoire permettra la circulation sur la Voie des Blanchisseurs. Les travaux au niveau de la voie conservée seront réalisés par demi-chaussée, l'autre moitié de la chaussée étant réservée pour maintenir la circulation.

Voies de desserte au niveau - 4		Emprise Hermitage	
	Voie de l'Ancre		Permis est
	Voie des Blanchisseurs		Permis sud
	Nouvelles voies à créer		Sens de circulation
			Zone non accessible



C à partir d'août 2013

Les travaux des Voies de Desserte Interne étant terminés, les deux voies seront ouvertes à la circulation. Le schéma de circulation sera alors établi dans son état définitif (raquette de retournement Blanchisseurs et nouvelle Voie de l'Ancre). Les démolitions du permis Ouest auront lieu à ce moment.

Voies de desserte au niveau - 4		Emprise Hermitage	
	Voie de l'Ancre		Permis est
	Voie des Blanchisseurs		Permis sud
	Nouvelles voies à créer		Permis ouest
			Sens de circulation
			Zone non accessible

Impact du devoiement des Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs sur le parking Saisons

Le réaménagement et la mise aux normes du parking Saisons est rendu nécessaire dans le cadre du dévoisement de la Voie de l'Ancre et du projet Hermitage Plaza.

La capacité actuelle du parking est de 1 647 places de stationnement, la diminution de l'emprise du parking et sa mise aux normes entrainera à terme une suppression d'environ 800 places.

Les places restantes, environ 847, seront affectées en priorité aux utilisateurs désignés (résidents du quartier des Saisons, abonnés, hôtels, tour Neptune) au détriment des places publiques.

Le projet Hermitage Plaza prévoit la création d'un parking d'environ 1 320 places, dont une partie sera ouverte au public.

S'exprimer sur le projet

En sa qualité de maître d'ouvrage de cette opération, l'EPADESA organise la concertation et l'information du public qui pourra s'exprimer et donner son avis sur le projet :

• sur les registres mis à disposition sur les lieux des expositions publiques :

Mairie de Courbevoie - Hall principal - 92400 Courbevoie
lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30
jeudi de 8h30 à 18h30 • samedi de 9h à 11h45

Galerie des Projets de L'EPADESA - Tour Opus 12
77 esplanade du Général de Gaulle - esplanade sud
quartier Villon - La Défense
du lundi au vendredi de 17h à 19h

• sur www.ladefense-seine-arche.fr, le site internet de l'EPADESA avec la mise en place d'un espace permettant la consultation du dossier de concertation et le recueil des avis et remarques par courriel à l'adresse concertations@epadesa.fr.

► Cette opération rentre dans la catégorie des opérations désignées aux articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'Urbanisme représentant un investissement routier supérieur à 1 900 000 euros HT et conduisant à la modification d'assiette de l'ouvrage existant, elle est donc soumise à concertation préalable.

Les étapes de la concertation pour le projet Hermitage Plaza et la requalification des espaces publics du quartier des Saisons, et de l'aménagement des bords de Seine.

Ouvrage	Maître d'ouvrage	Dates prévisionnelles
Hermitage Plaza	Groupe Hermitage	Enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2011
Mise en conformité des Voies de l'Ancre et des Blanchisseurs	EPADESA	Concertation publique à partir du 17 octobre 2011 Enquête publique début 2012
Couverture RD 7	EPADESA	Enquête publique au 2 ^{ème} semestre 2012
Espaces publics du quartier des Saisons	EPADESA - Defacto	Concertation publique courant 2012

Bien qu'indépendantes tant au point de vue administratif que réglementaire, avec chacune leur procédure spécifique, ces opérations conduites par différents maîtres d'ouvrage convergent toutes vers l'objectif de requalifier, rénover et dynamiser le quartier des Saisons.

Contact EPADESA

Constantin Nicolai cnicolai@epadesa.fr
www.ladefense-seine-arche.fr

